



Entre atténuation et
détours : dire
l'homosexualité dans les
discours contre la loi
« PMA pour toutes » en
France

**CLAIRE HUGONNIER &
SAMUEL VERNET**

Résumé En France, la loi destinée à ouvrir le droit à une procréation médicalement assistée aux couples de femmes a été promulguée le 2 août 2021. Elle fut contestée par des réseaux militants très liés aux milieux catholiques traditionnels, agrégés dans un collectif appelé « Marchons Enfants ! ». Derrière des arguments portant essentiellement sur les droits de l’enfant, c’est, par ricochet, la normalisation de l’homosexualité elle-même que les militants mettent en débat. Ce discours d’opposition évolue souvent sur une ligne de crête étroite, risquant des condamnations sociales et juridiques pour homophobie. Dans ce contexte d’expression publique, quelles stratégies discursives et argumentatives permettant d’éviter ces accusations disqualifiantes sont employées pour dire et parler de l’homosexualité ? Cet article apporte des éléments de réponse à partir d’une enquête ethnographique portant sur les discours d’opposition du collectif « Marchons enfants ! », discours émis au cours du processus législatif entre janvier 2019 et janvier 2020. Il se concentre sur l’expression militante sur les groupes Facebook dans les commentaires d’internautes sous les publications du collectif. L’article mobilise les notions de *dénomination* et *désignation* pour mettre en évidence les stratégies discursives d’accommodation déployées par les internautes pour s’adapter aux normes du débat public en ligne.

Mots-clés désignation, dénomination, homosexualité, homoparentalité, discours d’opposition

1. Introduction¹

Depuis 1960, en France, les mouvements féministes et homosexuels ont contribué à la mise en politique des questions sexuelles afin d’obtenir l’égalité des sexes et des sexualités. Cette politisation résulte de l’extension du domaine démocratique aux questions auparavant réservées à la sphère de l’intime, et donc au registre des mœurs, c’est ce qu’Éric Fassin (2005) nomme

1 Ce texte s’inscrit dans les travaux du groupe de recherche international *Draine*, « Haine et rupture sociale : discours et performativité », qui réunit une trentaine de chercheuses et chercheurs dans une perspective interdisciplinaire, autour de l’étude du discours de haine et de ses caractéristiques spécifiques.

la « démocratie sexuelle ». Ces remises en question de ce qui était auparavant présenté comme une évidence ont conduit le droit à s’adapter, à accompagner et à statuer sur ces changements sociaux, comme en témoignent la dépénalisation de l’homosexualité en 1982, la condamnation des propos discriminatoires à caractère homophobe en 2004, le mariage pour tous en 2013, ou encore l’ouverture des techniques de procréation médicalement assistée² (désormais PMA) à toutes les femmes en 2021, disposition qui va nous intéresser ici. Ces nouvelles mesures traduisent un changement de l’idéologie dominante à propos des normes sexuelles et sexuées au sein de notre société et, en particulier, une acceptation sociale grandissante de l’homosexualité et de l’homoparentalité, une volonté de tendre vers davantage d’égalité entre les sexualités, mais aussi une condamnation croissante de toute forme de discrimination. Conséquemment, et comme le souligne Juliette Rennes (2007 : 410), en France, les oppositions aux demandes d’égalité, « pour être publiquement audible[s] et acceptée[s] dans le débat public, [...] ne doi[vent] pas être en effet assimilable[s] à un positionnement en faveur de l’inégalité » et davantage encore, lorsqu’il s’agit de demande d’égalité entre les sexualités, à un positionnement homophobe. Traditionnellement, l’homophobie a été étudiée en analyse de discours à travers les termes qui servent à nommer l’homosexualité (Tin 2003 ; Van Raemdonck 2011 ; Lorenzi-Bailly et Guelouz 2019 ; Moïse *et al.* 2021), ce qui fait dire à Dan Van Raemdonck que « les mots pour dire l’homosexuel s’avèrent être la plupart du temps les mots de l’homophobie » (2011 : 185). Un cadre de contrainte pèse alors sur l’expression militante dans les mouvements contestataires de la loi dite « PMA pour toutes », comme elle est communément appelée par le gouvernement³, et en

2 L’article L2141-1 de la loi bioéthique de 2011 définissait la PMA comme étant toutes « pratiques cliniques et biologiques permettant la conception, le transfert d’embryon et l’insémination artificielle, ainsi que toutes techniques d’effet équivalent permettant la procréation en dehors du processus naturel ».

3 Au fil de l’article nous utiliserons parfois la formule « PMA pour toutes » car les mouvements militants dont nous parlons ne s’opposent pas aux techniques de procréation médicalement assistée en elles-mêmes, mais à leur ouverture aux couples de femmes et aux femmes célibataires ; cette formule a, de plus, l’avantage d’être synthétique. Cependant, nous avons conscience qu’il s’agit du vocable officiel du gouvernement français, et précisons que notre usage ne traduit aucun positionnement idéologique – d’autant moins que cette loi exclut toujours certaines

particulier sur les manières de dire publiquement l’homosexualité et l’homoparentalité. Dans ce contexte d’expression où certains discours pourraient être jugés répréhensibles par des instances juridiques ou sociales et exclus du débat, nous souhaitons dans cet article interroger les problématiques suivantes : quelles sont les stratégies discursives et argumentatives déployées pour dire et parler de l’homosexualité, en permettant d’éviter toute accusation disqualifiante ? Quelles catégorisations de l’homosexualité et de l’homoparentalité sont induites par ces stratégies discursives ? Et finalement, comment le collectif « Marchons enfants ! » s’accommode-t-il des normes discursives du débat public ?

Pour apporter des éléments de réponse, nous nous appuyerons sur un corpus qui regroupe des discours émis par le collectif « Marchons Enfants ! », qui sera décrit dans la section suivante, au cours du processus législatif d’extension des conditions d’accès de la PMA à toutes les femmes entre 2018 et 2020, collectés dans le cadre d’un travail ethnographique de thèse (Hugonnier 2021). Nous commencerons par présenter le contexte de l’étude et les données recueillies. Ensuite, dans une section théorique, nous développerons deux notions, *la dénomination* et *la désignation* ; elles nous permettront, dans l’analyse de notre corpus, de comprendre comment l’homosexualité est *dite* dans le discours des opposant·es à la « PMA pour toutes ».

2. Une étude ethnographique

2.1. Contexte

Emmanuel Macron a fait de la PMA accessible à toutes les femmes une mesure phare de son programme lors de l’élection présidentielle de 2017. Les techniques de procréation médicale étaient alors déjà accessibles aux couples hétérosexuels, mariés ou non, en âge de procréer, pouvant justifier d’une vie commune depuis plus de deux ans et dont l’infertilité était attestée. Dans la modification de 2021 de l’article 1 de la loi L2141-1, il est alors

catégories de la population, conduisant D. Mehl à parler de « PMA déconfinée mais pas libérée » (2021 : 151). Parfois, nous utiliserons également la formule « PMA élargie ».

question d’étendre les conditions d’accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires, ce qui revient à supprimer le critère médical d’une infertilité attestée au sein d’un couple. Quatre ans après son élection, et à la suite d’un avis favorable du Comité consultatif national d’éthique, la « PMA pour toutes » a suscité de nombreux débats et controverses en France. Plus particulièrement, plusieurs associations ont formé pour l’occasion le collectif « Marchons enfants ! », qui s’est fortement mobilisé pour faire reculer le gouvernement français. Au sein de ce collectif se trouvent des associations déjà investies contre l’ouverture du mariage aux couples de même sexe, en 2013 : La Manif pour tous (devenue depuis 2013 une association à part entière – désormais « LMPT »), les Associations familiales catholiques (AFC), l’Alliance Vita et quelques autres. Le collectif rassemble au total 21 associations dont la grande majorité sont issues de la matrice catholique – aux idéaux conservateurs⁴. Elles ont réaffirmé leur volonté de s’opposer à un changement dans les droits sexuels et reproductifs. Héritier d’actions collectives antérieures, ce mouvement contestataire bénéficie d’un savoir-faire militant (Tartakowsky 2013) malgré sa formation récente. De 2019 à 2021, les militant·es occupent l’espace public et médiatique, à travers tout un ensemble de dispositifs de mobilisation (manifestations, tractages, communiqués de presse, tribune médiatique etc.). Malgré cela, les revendications portées par « Marchons Enfants ! » n’ont pas abouti : la suppression du critère médical comme condition d’accès à la PMA a été promulguée le 2 août 2021.

4 Ici, nous parlons de « conservatisme » pour désigner l’état d’esprit de l’Église catholique et de ses fidèles « qui attache[nt] de la valeur à la durée et porte[nt] un regard circonspect sur les changements » (Mercier 2019 : 2). L’Église catholique est elle-même partie prenante de la construction du modèle familial basé sur une altérité sexuelle au sein du couple, qu’elle a su imposer par une évidence naturalisée (Hervieu-Léger 2014). Les autorités catholiques se sont aussi, depuis 1975, positionnées sur la question de l’homosexualité. Elles ont, à travers des déclarations épiscopales, réaffirmé le caractère illicite des « actes homosexuels » – tout en encourageant une posture accueillante auprès des personnes concernées (Béraud et Portier 2015). En s’opposant aux avancées des droit sexuels et reproductifs, l’intention de l’Église catholique et de ses fidèles est alors de conserver cette hiérarchisation entre les sexualités et « le monopole du pouvoir d’établir la définition légitime de ce qu’est une famille » (Garbagnoli et Prearo 2017 : 61). Les mouvements catholiques se sont également mobilisés contre les lois d’émancipation des femmes (Pavard *et al.* 2020).

2.2. Présentation des données

Les données utilisées dans cet article sont issues d’un travail ethnographique réalisé auprès des trois associations leaders du collectif « Marchons Enfants ! » (LMPT, AFC, Alliance Vita) durant le premier cycle de l’adoption de la loi, soit de novembre 2018 jusqu’à janvier 2020. Ce travail de terrain a consisté à participer aux mobilisations au niveau national mais également au niveau local au sein d’une de leurs délégations. En suivant la classification d’Eithan Orkibi (2015 : 5), le corpus regroupe i) des « discours de mobilisation », qui renvoient à « des énoncés, textes écrits et oraux, produits par l’action collective durant l’action, et au service de l’action » (tracts, mots d’ordre, slogans, etc.) ; ii) des discours « constituants de l’action collective », qui concentrent les productions discursives « qui donnent sens aux actes de la collectivité » (supports pédagogiques, formations, textes de référence, etc.) ; iii) des « discours rétrospectifs », qui relient les discours énoncés par les militant·es, où elles et ils portent un regard critique et analytique sur cette mobilisation contestataire, au moment de l’action ou à son terme (entretiens, micro-trottoirs). Ces trois catégories de discours représentent « différentes circonstances d’énonciation et différentes fonctions communicationnelles du discours produit par l’action collective » (*ibid.*). Dans ce texte, nous avons choisi de nous intéresser aux « discours de mobilisation » et, plus particulièrement, à l’expression militante dans les publications liées à la PMA élargie, faites sur les pages Facebook des trois associations leaders ainsi que les commentaires afférents sous ces publications. Il s’agit d’un espace de parole à la fois libre et contraint. Espace libre, car il est ouvert à tous et à toutes et n’est pas altéré par notre présence – contrairement, par exemple, aux entretiens et à l’observation participante. Espace contraint toutefois car, étant public, il est du même coup très surveillé, soumis aux signalements et à la modération. En cela, nous avons considéré ce médium d’expression comme particulièrement pertinent pour aborder notre problématique.

Le sous-corpus compte 79 publications par les associations, et 917 commentaires d’internautes. Au sein de ces commentaires, nous avons isolé l’ensemble des groupes nominaux permettant de dire l’homosexualité et l’homoparentalité et ce, uniquement de la part d’internautes « anti-PMA pour toutes ». Une première question se pose : comment distinguer les internautes opposés à cette mesure des internautes qui lui sont favorables ? Il y a trois cas

de figure : i) le positionnement idéologique de la personne peut être explicite dans le commentaire étudié ou dans d’autres commentaires postés ailleurs, ii) il peut être compris à travers la position énonciative d’un message (ex. lorsqu’un internaute A prend la défense de l’ouverture de la PMA et se trouve contredit par un internaute B, on peut conclure le positionnement axiologique de B d’une telle interaction), enfin iii) le positionnement peut être flou ou ambigu – en l’absence de certitude, nous avons choisi de ne pas traiter cette dernière catégorie. De même, nous avons choisi d’écarter les façons de dire l’homosexualité dont le référent n’est pas clair. Prenons un exemple :

1. Respecter la VIE a tout prix n’est pas l’apanage des croyants ni des pratiquants. Ne pas la respecter est bien celui *des décérébrés, des dés-humanisés, des criminels, des animaux*. Il suffit de faire le bon choix.⁵

Le passage que nous surlignons en italique est bien la nomination d’un référent mais rien, ni dans le message lui-même, ni dans le fil de discussion dans lequel il s’inscrit, ne permet de préciser sa nature. Ces nominations peuvent tout aussi bien s’adresser aux personnes homosexuelles en demande de parentalité ou aux personnalités politiques responsables du vote de la loi. Nous n’avons donc pas retenu ces occurrences dans nos analyses. Cependant, brouiller le lien référentiel peut aussi être une stratégie discursive et nous y reviendrons.

Dans la section suivante, nous expliquons notre démarche analytique sur ce sous-corpus qui, une fois nettoyé, contient une centaine de manières de dire l’homosexualité et l’homoparentalité. Nous commençons par définir les notions de *dénomination* et *désignation*.

3. Démarche théorique et analytique

3.1. Désignations et dénominations

La nomination est « l’acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit catégorise un référent en l’insérant dans une classe d’objets identifiée

⁵ Les commentaires Facebook sont reproduits sans aucune retouche ni correction.

dans le lexique, à moins qu’il ne veuille innover » (Détrie, Siblot et Vérine 2001 : 205). Si ces auteurs parlent d’acte de langage et que, ailleurs, Koren insiste sur la responsabilité de l’énonciateur (2016), c’est que la nomination est un processus : l’établissement d’un lien entre le signe et son référent, c’est-à-dire l’établissement d’un *lien référentiel*, est le résultat d’une mise en discours permanente, sans cesse rejouée, ce qui peut amener une certaine instabilité, en particulier lorsqu’elle recoupe un enjeu idéologique important⁶. Les notions de *dénomination* et *désignation* rendent compte de la valeur processuelle de l’acte de nomination, c’est en cela que certains liens référentiels sont plus stables que d’autres.

Koren (2016 : 13) citant Kleiber définit la dénomination comme « ‘l’institution entre un objet et un signe X d’une association référentielle durable’, constante et conventionnelle (Kleiber 1984 : 80, 2012 : 46) qui autorise le locuteur à l’employer, sans avoir besoin de ‘justifier’ le lien référentiel ainsi établi ». En cela, la dénomination « exige, contrairement à la seule relation de désignation, que la relation X (expression linguistique) → x (choses) ait été instaurée au préalable » (Kleiber 2001 : 24), c’est-à-dire au sein des processus de socialisation langagière. Frath considère alors que la dénomination est une « entité lexicalisée *collective* » (2015 : 43). Ne pourrait-on alors considérer que la dénomination est une formulation entrée dans une forme de doxa ? Si par *doxa* nous n’entendons pas seulement des « idées ou représentations dominantes », mais des idées ou représentations suffisamment dominantes pour s’ignorer comme tel (Vernet 2023), alors on pourrait envisager la dénomination comme une forme lexicalisée *doxique* au sens où le lien référentiel

6 L’analyse de discours s’est penchée depuis longtemps sur les phénomènes d’appropriation et de réappropriation sémantique comme enjeu central de luttes politiques. De façon générale, les mots qui émergent dans les milieux militants et se propagent plus ou moins bien dans l’ensemble de la société ont été étudiés de près (v. par ex. Picot 2016, Husson 2017), récemment, par exemple, le terme *féminicide* a fait l’objet d’une attention particulière (Lapalus et Mora 2020). La PMA élargie fait elle-même l’objet d’une lutte politique de cet ordre. En effet, les militant·es cherchent à imposer leur désignation : elles et ils opposent « PMA pour toutes », nomination du gouvernement, à « PMA sans père », leur propre nomination (pour un développement, voir Hugonnier 2021 : 123). Angeletti, Galonnier et Him-Aquilli ont coordonné un numéro entier de la revue *Tracés* (2022) au sujet des « instabilités sémantiques ».

entre elle et son objet est tellement inscrit dans l’environnement idéologique dominant qu’il n’y est plus (ou peu) questionné – ce n’est donc pas une forme de nomination objective (Siblot 1992 : 9). En ce sens, et seulement en ce sens, il s’agirait d’un lien référentiel usuel, stable et partagé.

Nous appellerons désignation le « fait de créer une association occasionnelle entre une séquence linguistique et un élément de la réalité » (Petit 2002 : 163). Le lien référentiel construit ne repose alors sur aucun acte préalable, ni même aucune habitude associative, ce qui engendre, de fait, une « instabilité sémantique » du signe utilisé (Longhi 2015a, 2015b). Pour pallier cette instabilité, l’accès au référent se réalise, en théorie, « par l’intermédiaire des informations (descriptives ou autres) [que la désignation] comporte » (Kleiber, 2012 : 46). Par définition, la désignation implique alors une volonté du locuteur de la rendre déchiffrable et désambiguïsée, pour permettre à son interlocuteur la bonne compréhension du lien référentiel tissé et éviter ainsi tout malentendu. Parce qu’elle ne repose pas sur des liens référentiels usuels et partagés, pour Siblot, la désignation ne « délivr[e] que la représentation que nous nous faisons » (1997 : 52) de l’élément de réalité montré. Par l’usage d’une désignation, le locuteur fait le choix d’employer une association référentielle inédite, il propose, ainsi, une nomination différente de celle érigée par la doxa et, ce faisant, une nomination subjective du référent. En ce sens, pour Koren (2016 : 4), s’intéresser à la désignation permet « de penser [...] la responsabilité énonciative active du locuteur » dans cette description du réel, qui plus est « dans un contexte socio-historique précis où les pratiques discursives peuvent enrichir, modifier ou restreindre les significations » (*ibid.*). En effet, nombreuses sont les études qui sont venues étayer la portée performative de la nomination ; comme le souligne Trimaille, reprenant la pensée de Canut, « nommer, c’est catégoriser, faire exister mais aussi instituer socialement, hiérarchiser et dominer » (2021 : 38).

Si la désignation est une catégorisation « ponctuelle voire éphémère » (Courbon et Martinez 2012 : 71-72), rendant sa régulation complexe, il arrive que sa stabilisation coercitive aboutisse à une dénomination (Siblot 1992). Ce changement d’état passe par une lexicalisation de la désignation (Frath 2015), mais également par sa circulation et sa reprise abondante dans un espace donné. Cette reprise implique qu’une désignation s’impose face à de possibles désignations concurrentes mais aussi face à de possibles dénominations en

place – en creux se dessinent alors les enjeux politiques (et militants) de ce changement d’état.

3.2. Une classification heuristique

Comme nous l’écrivions plus haut, nous avons relevé dans les données recueillies l’ensemble des manières de « dire » l’homosexualité et l’homoparentalité. Nous avons ensuite opéré sur ces syntagmes nominaux deux niveaux de classification : en premier lieu, ils ont été catégorisés en *dénomination* ou *désignation* en fonction de la stabilité du lien référentiel tissé entre l’expression linguistique et l’homosexualité et/ou l’homoparentalité. En second lieu, l’ensemble des syntagmes nominaux ont été classés en fonction de leur teneur axiologique : c’est-à-dire en fonction de la tonalité morale, idéologique, attachée à cette manière de dire l’homosexualité et l’homoparentalité.

Ces deux niveaux de classification donnent théoriquement lieu à quatre catégories d’énoncés : a) des dénominations neutres, c’est-à-dire des appellations relativement stables et non-axiologiques, b) des dénominations axiologiques, c’est-à-dire des appellations relativement stables et comportant une tonalité morale, c) des désignations neutres, c’est-à-dire des appellations instables, ponctuelles, ne comportant pas d’élément axiologique et enfin d) des désignations axiologiques, c’est-à-dire instables et comportant une tonalité morale. À l’issue de ce traitement des données, les catégories de « dénominations neutres » (a) et « désignations axiologiques » (d) sont surreprésentées dans le corpus, éléments que nous analyserons en détail et discuterons dans la prochaine partie de cet article ; les deux autres catégories, tout en étant marginales, ne sont pas absentes pour autant et constituent des cas particuliers intéressants qu’il faut analyser également.

Si cette typologie peut dans certains cas souffrir d’être essentiellement intuitive, nous l’utilisons résolument de façon heuristique en ce qu’elle nous permettra de montrer « une prise de position à l’égard de la chose nommée qui désigne, en même temps que l’objet nommé, la position prise pour le nommer » (Détrie, Siblot et Vérine 2001 : 15). L’internaute a-t-il opté pour une forme usuelle ou partagée ? Ou a-t-il, au contraire, innové ?

4. Analyses

4.1. Les dénominations

4.1.1. Des dénominations non-axiologiques au service d’une argumentation anti-PMA élargie

Dans le sous-corpus étudié, nous avons relevé des dénominations liées au rôle social et à la cellule familiale d’un côté (en 2, ci-après), et de l’autre, des dénominations centrées sur la sexualité (3). Les listes suivantes sont, a priori, exhaustives et copiées telles qu’elles ont été écrites sur Facebook :

2. 2 pères 2 mères, 2 parents de même sexe, parents homosexuels, couples homosexuels, deux êtres de même sexe, couple de personnes homosexuelles, 2 hommes ou 2 femmes, 2 femmes ou 2 hommes, familles homoparentales

3. personnes homosexuelles, homosexualité, homos, lesbiennes, LGBT

On observe beaucoup de variations autour du même lexique, parfois seul l’ordre des éléments change ou le nombre. C’est dire que le nombre de dénominations stables à disposition pour dire l’homosexualité ou l’homoparentalité est relativement restreint.

A l’exception de quelques rares exemples, sur lesquels nous allons nous arrêter, ces dénominations sont non-axiologiques. Voici deux exemples en contexte :

4. Si elle ne sait pas à son âge ce qu’est une bonne famille pour un enfant, elle n’a qu’à demander à ses enfants pour commencer et leur suggérer si avoir *2 pères ou 2 mères* aurait été mieux ; (juste pour avoir une idée sur la question faut s’informer , c’est vrai ça !!

5. vous êtes fâchée contre les familles nombreuses pour raison écologique certes... Alors pourquoi donner la possibilité à des *couples*

homosexuels de créer des enfants sachant que naturellement ils ne peuvent en concevoir ??? C'est assez paradoxal, ne trouvez vous pas ? Et le prob écologique résulte de la surconsommation, de la mondialisation et non des familles nombreuses. Quand aux violences familiales, elles doivent continuer à être dénoncées mais c'est complètement utopique de penser que les familles de *parents homosexuels* ne connaîtront pas cela. Illusion totale !!!

Dans ces deux exemples, les éléments que nous mettons en italique sont des dénominations : ce sont des catégorisations relativement figées, en tout cas conventionnelles, courantes dans l'usage et acceptées. En elles-mêmes, ces catégorisations ne témoignent pas d'une polarité idéologique au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. On comprend pourtant que les deux internautes sont opposés à l'institutionnalisation de l'homoparentalité : dans l'exemple (4), le ton ironique et le thème implicite du « bon sens » portent la charge axiologique ; dans l'exemple (5), c'est le thème de « l'ordre naturel des choses » qui s'en charge, supporté par une réfutation et des questions rhétoriques. L'usage des dénominations tend à déplacer l'expression de l'axiologie, qui passe alors par d'autres procédés mais sans nécessairement être atténuée. Observons l'exemple (6) :

6. Le mariage pour tous un faux mariage où 2 personnes de même sexe s'associent est toujours rejeté par beaucoup. Il en va de même pour ce détournement de la médecine à des fins égoïstes et dont les conséquences pour les enfants sont énormes puisque leurs droits sont bafoués.

La dénomination « 2 personnes de même sexe », bien que non-axiologique, voisine avec une disqualification morale très claire des personnes homosexuelles, à travers la qualification de la PMA de « détournement égoïste » de la médecine. En outre, l'ouverture du mariage aux couples homosexuels est qualifiée de « faux mariage » – tentative de réinstaurer l'inégalité de statut entre les personnes fondée sur la sexualité, que la loi avait tenté de résoudre. Autre exemple :

7. Perso, je suis contre toute PMA avec tiers donneur. Quant à dire que les familles homoparentales ou monoparentales existent, oui, c'est vrai, et, à moins de tomber dans la dictature, on ne peut pas y faire grand chose. Dans l'absolu, une femme qui veut vraiment tomber enceinte et n'a pas de problème de fertilité peut se contenter de se trouver un coup d'un soir pour y parvenir. L'État n'a-t-il pour autant aucune alternative entre l'interdiction absolue et la promotion active en mettant ses hôpitaux à disposition, en permettant un remboursement par l'assurance maladie et en révisant ses règles d'attribution de l'état civil ? La parentalité est un droit-créance. Les individus sont libres d'y accéder mais l'Etat n'a aucune obligation de garantir l'effectivité de ce droit s'ils n'y parviennent pas d'eux-mêmes.

La dénomination « familles homoparentales » laisse entendre, de la part de l'internaute, une certaine reconnaissance de ce type de structures familiales. L'internaute qualifie ensuite les couples lesbiens et les femmes célibataires par ces deux termes : « femmes » et « individus ». L'usage de ces deux termes généralisants permet d'isoler les bénéficiaires de la PMA élargie de leurs configurations conjugales en les assimilant à l'ensemble des individus de sexe féminin, dotées des mêmes facultés à procréer. L'expression « coup d'un soir », qui trivialise la procréation et rompt avec le registre discursif de l'énoncé, plutôt soutenu jusque-là, laisse alors entendre une forme de mépris pour l'homosexualité et ses implications sentimentales et affectives. En fait, l'internaute tente ici de faire entrer les couples lesbiens et les femmes célibataires dans un modèle hétérosexuel, contribuant à délégitimer leurs aspirations à l'égalité : une loi PMA élargie serait inutile, chaque femme ayant naturellement les moyens de procréer hors de toute prise en compte de sa situation conjugale.

L'usage de dénominations non-axiologiques est ainsi mis au service d'une argumentation anti-« PMA pour toutes » ; il vient peut-être même la renforcer, car l'absence de procédés de nominations disqualifiants permet d'éviter toute accusation d'homophobie. Cela dit, notre corpus donne également à voir des cas de dénominations que certains internautes vont charger d'une axiologie négative par différents procédés.

4.1.2. Des dénominations qui se chargent d'une axiologie négative

Nous avons qualifié de « non-axiologiques » l'essentiel des dénominations. Il y a pourtant quelques cas qui méritent une attention, car ils effectuent une « réaxiologisation », si l'on peut dire, c'est-à-dire que des dénominations usuelles ont été chargées d'une axiologie négative. L'exemple (8) ci-après montre que l'ajout d'un simple signe typographique, les guillemets, transforme la charge axiologique du syntagme nominal.

8. c'est la biologie humaine depuis la nuit des temps et dans toutes les espèces... ! De quel droit vous permettez vous de « moderniser » la conception avec deux « parents » de même sexe et de vouloir tout changer ??

L'usage des guillemets vient ici modaliser la dénomination « parents de même sexe », et participe d'une mise à distance. Les mots entre guillemets sont des ilots textuels : les mots de quelqu'un d'autre par dialogisme que l'internaute ne souhaite pas prendre en charge (Rey-Debove 1997 [1978] ; Authier-Revuz 1998). Plus que ça, l'usage de ces guillemets vient mettre en doute la réalité de ces mots d'autrui. C'est donc une modalisation à valeur disqualifiante. Même mécanisme avec un autre procédé rhétorique dans l'exemple (9) :

9. Alors « on » se bat pour la parité et puis ça ne gêne pas ce même « on » s'il a deux papas, deux mamans ou trois! Non mais !!!! 🤔🤔🤔

Ici, la dénomination « deux papas, deux mamans ou trois! » a un aspect sarcastique, absurde, qui se rapproche d'un argument de la pente glissante. Cette construction argumentative « consiste à s'opposer à une mesure ou à une action au nom de l'enchaînement des conséquences néfastes qui en résulteraient » (Rennes 2007 : 413). Là encore, cette dénomination vient à l'appui d'une disqualification de l'homoparentalité.

Pour terminer cette section, arrêtons-nous sur le terme « LGBT ». Ce terme et ses variations (LGBTQ, LGBTQI, LGBTQI+, LGBTQIA+) sont largement utilisés dans les groupes activistes militant pour l'égalité des droits ; ils le sont également dans notre corpus. À ce titre, nous considérons « LGBT » comme une dénomination : c'est-à-dire que ce terme nous semble être devenu une

catégorisation conventionnelle. Pourtant, son usage dans notre corpus est en général chargé d'une connotation péjorative. On trouve, par exemple en (10), un usage du terme qui semble englober toute personne homosexuelle dans une formulation essentialisante qui utilise le champ sémantique de la maladie, et se rapproche ce faisant d'un argumentaire homophobe bien décrit depuis longtemps (Tin 2003).

10. Ne pas s'avouer battu par une gangrène de notre société qui a été infecté par une sorte de virus nommé LGBT

Mais le terme a aussi un emploi plus spécifique où, dissocié des personnes homosexuelles en tant que telles, il est utilisé comme s'il s'agissait d'une entité bien circonscrite ou disposant de sa capacité d'action. Utilisé dans ce sens, le terme LGBT est synonyme de *lobby*, il sert à décrire une supposée influence néfaste sur nos sociétés, éminence grise de nos gouvernements, se rapprochant par là d'un discours conspirationniste (Nicolas 2014). On peut observer cet argument dans les exemples (11) et (12) ci-dessous.

11. Bravo à tous ceux qui défendent l'enfant et luttent contre la marche forcenée de la marchandisation humaine. Les arguments apportés par nos amis sont pertinents et toutes les remarques du camp d'en face sont marqués par l'idéologie de ce lobby sectaire et puissant. On sent bien que ces politiques sont inféodés à ce lobby et leurs propos sont toujours les mêmes, l'homophobie et rien d'autre.

12. LGBT est un lobby insupportable qui ne représente en rien les homosexuels !

La mention de « lobby LGBT » est en effet très fréquente et a un rôle pragmatique central : en se chargeant d'une connotation négative, le terme LGBT endosse la charge axiologique négative qui ne se porte plus sur les personnes homosexuelles. Une dissociation est alors opérée entre LGBT et personnes homosexuelles qui permet d'éviter une accusation d'homophobie (ou du moins, de moins y prêter le flanc). C'est ce que l'on observe encore en (13) où le même procédé d'ironie qu'en (9) est employé :

13. C'est vous qui êtes extrêmement minoritaire et vous le savez parfaitement ; les français n'ont pas sombré et ne sombreront jamais dans votre folie destructrice. Et dites-vous bien que le lobby LGBTI xyz... est très loin de représenter l'ensemble des personnes homosexuelles à qui ce lobby fait beaucoup de tort par ailleurs.

Lesté d'une connotation négative, le terme LGBT associé au terme lobby catalyse alors les effets de diabolisation. L'exemple (14), versant également dans l'antisémitisme, en est une illustration :

14. macron est prisonnier du lobby lgbt juif et de l euthanasie .. sans oublier le lobby féministe . Et il va devoir leur céder pour avoir des voix . Mobilisez vous et votez bien.

Notre corpus de messages d'opposants à la PMA élargie ne fait pas mention d'un usage neutre ou positif du terme LGBT.

4.2. Les désignations

Le sous-corpus fait également état de désignations ; celles-ci rendent compte d'une forme d'innovation de la part du locuteur pour référer aux personnes homosexuelles. Ces désignations se positionnent différemment sur l'axe axiologique et rendent compte de constructions référentielles multiples que nous allons à présent analyser.

4.2.1. De la mise en altérité aux désignations à portée insultante

En premier lieu, nous relevons que les désignations ont régulièrement une fonction de mise en altérité, de mise à distance des personnes homosexuelles. Les déterminants démonstratifs « ces », « certains », « certaines » sont employés à de nombreuses reprises dans le sous-corpus. Considérons les exemples (15) et (16) :

15. Plus rien ne les arrête. La société n'a plus de repère, plus de boussole. Même les limites anthropologiques sont dépassées. Le mot famille ne veut plus rien dire pour ces gens. L'enfant est devenu un

objet de désir abordable dans une société de consommation où tout est accessible. Le libéralisme-libertaire dans tout ce qu'il a de plus odieux, et ça n'est pas fini.

16. les enfants sont sans doute là, il faut bien sûr les accepter, mais surtout ne pas faire des lois qui professent ce genre de choses. C'est là, la différence.

Dans ces commentaires, l'internaute emploie la désignation « ces gens » ou « ce genre de choses » pour renvoyer aux personnes homosexuelles et à l'homoparentalité. L'interprétation du lien référentiel est possible avec la lecture complète du commentaire et par le contexte du projet de loi ; ce sont les femmes lesbiennes qui désirent pouvoir enfanter légalement et celles qui sont déjà mères. L'utilisation de ces désignations participe alors à la construction des identités que l'internaute cherche à opposer, il y a d'un côté « ces gens » face à d'autres, le reste de la société. Le recours au déterminant démonstratif « ces » ou « ce genre de » permet de construire une catégorie de personnes circonscrites et produit une forme de marginalisation de cette orientation sexuelle.

Nombreuses sont les occurrences qui viennent expliciter cette marginalisation. C'est particulièrement le cas de la désignation « une minorité », récurrente dans le sous-corpus, comme ci-dessous (17) :

17. Pour ceux qui doutent du bien fondé de cette association, celle-ci veut éclairer le peuple sur son ignorance, face aux pratiques autour des débuts de vie et face au handicap. Ce qui se dit dans la presse est mensonger et illusoire, et ce que veut nous imposé des politiques et une minorité de la population est grave.

Outre leur dimension altérisante, les désignations peuvent également porter en elles-mêmes une axiologie négative, traduisant un positionnement idéologique de la part du locuteur à l'égard des personnes homosexuelles et des familles homoparentales, comme on le voit dans l'exemple (18) :

18. Ne lâchez rien, les insultes et les menaces que nous recevons doivent être la force pour aller encore plus en avant de ce combat contre cette loi de PMA afin de protéger les futurs « enfants innocents des inconscients ».

Dans cet énoncé, l'internaute use de la désignation « inconscients » pour référer aux futurs parents de familles homoparentales et, ce faisant, aux personnes homosexuelles en demande de parentalité. Là encore, l'accès aux référents est possible par la lecture complète du commentaire Facebook, et la reconstruction de la relation parent-enfant décrite : « enfants innocents des inconscients ». Les enfants seraient alors les victimes de leurs propres parents, coupables d'avoir motivé leur engendrement. Le lien référentiel établi entre la valeur morale (Reboul 1992) et la nomination de ces futurs parents ne relève pas d'une habitude associative entrée dans la doxa mais davantage d'une expression de la subjectivité de l'internaute sur cette réalité. En effet, la désignation « inconscients » met en évidence un déficit de responsabilité perçu chez les parents de familles homoparentales par rapport à ce qui est attendu du rôle de parents et, en filigrane, en regard des parents hétérosexuels. La désignation « inconscients » agit comme une disqualification, en ce qu'elle est à rapprocher d'un acte de condamnation de l'être (Lafortet et Moïse 2013). L'inconscience présumée de la personne homosexuelle en désir de parentalité est montrée comme « une caractéristique permanente de l'individu condamné » (*ibid.* : 90).

Il arrive également que les désignations axiologiques utilisées se chargent d'une portée insultante (Lagorgette 2006 ; Lagorgette et Larrivée 2004 ; Rosier 2006). C'est le cas du commentaire suivant :

19. c'est pas parce qu'il existe une ultra-minorité de barjots qu'il faille faire des lois aussi folles qui concernent et changent toute la société en détruisant la société toute entière, tout ce qui est Humain, pour vos délires de « dégenrés ». [...]⁷

7 Nous coupons ici ce message qui est très long et rédigé sur le même ton tout du long.

Ici, l'internaute use de la désignation « une ultra-minorité de barjots » pour référer aux personnes homosexuelles. Il construit alors une forme typique et redondante de l'insulte, c'est-à-dire une enclosure classifiante : « une ultra-minorité de barjots », qui peut être mise en lien avec la formule « espèce de... » (Rosier 2006). Là encore, on retrouve un procédé de minorisation, suivi d'un acte de condamnation de l'être qui rend compte d'un manque de raisonnement et de lucidité chez les individus désignés. Le terme « barjot », d'origine argotique, désigne en effet une personne folle ou prenant des risques inconsidérés, ici en raison de son orientation sexuelle et affective. Ce qui est appuyé par le syntagme « délires de 'dégenrés' » ; le néologisme « dégenré » venant, lui, tourner en dérision les débats de société sur les questions de genre.

Dans l'exemple (19), l'internaute s'adresse à une personne venue défendre la PMA élargie, qualifiée de « trollasse », l'internaute accuse les lesbiennes d'intolérance en les désignant par cette formule « les gazons maudits ». Cette référence au film éponyme de 1995 se veut humoristique (la présence d'émoticônes hilares renforce cette idée), mais l'interpellation ainsi produite a une portée insultante.

20. sors de ce corps, trollasse ! Ça suffit les faux profils pour pourrir les fils de discussion ! L'intolérance, elle est chez vous, les gazons maudits ! 😂 😂

4.2.2. Le brouillage du lien référentiel : une stratégie discursive ?

Dans ces exemples, le lien référentiel entre la séquence linguistique axiologique et les personnes homosexuelles est facilement compréhensible. Pourtant, nombreux sont les énoncés où une ambiguïté référentielle subsiste, c'est-à-dire qu'il est compliqué d'affirmer que les référents désignés sont les personnes homosexuelles. Comme nous l'écrivions plus haut, nous avons fait le choix méthodologique d'écarter les commentaires qui présentent de telles caractéristiques. Or, à l'issue de notre analyse, nous pensons que cette ambiguïté est importante pour comprendre les enjeux du choix de nomination opéré par les militant·es.

Dans les énoncés (15) à (20), l'accès facilité aux référents désignés rend la nature de ceux-ci indiscutables et le malentendu quasi-impossible lors du déchiffrement du sens. Par leurs manières de nommer l'homosexualité et l'homoparentalité, les locuteurs disent explicitement leur désapprobation à l'égard de cette orientation sexuelle et la hiérarchie établie entre les sexualités et les formes de familles qui y sont associées. Comme nous l'avons évoqué en introduction, le changement de l'idéologie dominante à propos des normes sexuelles et sexuées rend l'expression de la désapprobation de l'homosexualité plus vulnérable à la condamnation sociale. Selon la forme que prend leur discours, les internautes s'exposent à la modération de leurs propos (par la plateforme Facebook, par exemple) mais également à la construction d'un ethos discursif (Amossy 2010) défavorable à leurs revendications militantes.

D'autres commentaires rendent la compréhension du lien référentiel plus complexe. Le cas du commentaire 1 (voir la section 1.2) est symptomatique : les désignations, indéniablement chargées d'une portée insultante (« des décérébrés, des déshumanisés, des criminels, des animaux »), se montrent pourtant difficilement reliables à un référent explicite. L'internaute n'a pas donné d'indices suffisants pour permettre une bonne reconstruction du lien référentiel sans ambiguïté. Dans un tel cas, la condamnation de cette forme d'expression semble plus complexe ; un tel message peut être accusé d'homophobie par d'autres internautes, mais il se trouve légitimé par son maintien dans le débat public. Dès lors, l'ambiguïté référentielle laissée par le locuteur (consciemment ou non) peut être une stratégie efficace face aux nouvelles contraintes discursives qui s'imposent aux militant·es sur leurs manières de nommer l'homosexualité, notamment en ligne (Vernet et Määttä 2021).

Au reste, ce lien référentiel est-il ambigu pour l'ensemble des récepteurs potentiels du message ? Sans apporter de réponse définitive à cette question, certains éléments de notre sous-corpus laissent penser que non.

Notre sous-corpus est issu de publications Facebook du collectif « Marchons Enfants ! » et regroupe, dans sa grande majorité, des commentaires allant dans le sens d'une opposition au projet de loi. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que les locuteurs et locutrices qui commentent cette publication se retrouvent dans un contexte d'énonciation favorable à l'expression de leur contestation et ont pour interlocuteurs et interlocutrices des individus appartenant eux aussi à ce groupe d'opposition avec des valeurs et références simi-

lares aux leurs. De fait, si un brouillage référentiel peut subsister à la lecture d'un commentaire pour des personnes extérieures à ce groupe d'opposition (analystes, modérateurs, internautes, etc.), il se pourrait que le message soit transparent à l'intérieur de ce groupe – protégeant ainsi l'énoncé (mais aussi l'internaute et le contre-mouvement) de fermes condamnations sociales et juridiques.

L'ambiguïté de certains référents peut être dépassée grâce à des travaux antérieurs qui ont éclairé certaines associations discursives et argumentatives dans les discours d'opposition aux demandes d'égalité dans les droits sexuels et reproductifs. Prenons l'exemple suivant :

21. je vous soutient totalement car un enfant a besoin de racines et non d'être ciblé a causes de certains humains égoïstes [...]

Ici, nous sommes en présence d'une désignation axiologiquement marquée (« certains humains égoïstes »), qui, en première lecture, pourrait renvoyer aux personnes homosexuelles mais aussi aux personnalités politiques qui rendent possible la loi d'élargissement de la PMA. Or, comme Dan Van Raemdonck (2011) l'a déjà souligné à partir d'autres débats sur l'homoparentalité en Belgique, l'« égoïsme » est une valeur morale qui est fréquemment convoquée par les opposant·es et imputée aux personnes homosexuelles. Cette valeur morale est un outil d'argumentation et de légitimation des contestations anti-égalitaires. Par l'utilisation de cette désignation, il est montré que les couples de femmes, « préférant [leurs] droits et [leur] confort à ceux de l'enfant », font preuve d'égoïsme et ne mesurent guère « les conséquences de [leurs] choix sur la vie de l'enfant » (Van Raemdonck 2011 : 191). Ainsi, malgré l'ambiguïté du lien référentiel, il est possible de retracer le référent par une connaissance fine et historisée du contexte d'énonciation.

5. Conclusion : entre atténuations et détours

Dans cet article, nous souhaitons interroger l'expression militante du collectif « Marchons Enfants ! » contre l'ouverture de la PMA aux couples lesbiens et, en particulier, la manière dont les militant·es nomment l'homosexualité et l'homoparentalité – expression que nous avons jugée contrainte par la situa-

tion sociale actuelle et la modération accrue des discours sur la plateforme Facebook.

Approcher les données par le biais des notions de dénomination et désignation nous a permis de mettre en évidence différentes stratégies de nomination de l’homosexualité et de l’homoparentalité par les militant·es. Nous avons en effet observé un recours à de nombreuses dénominations neutres, qui ne véhiculent pas, en elles-mêmes, d’axiologie négative et ne permettent pas de relier ces discours à une désapprobation de l’homosexualité. Cependant, l’analyse a montré que dans ces cas, l’expression d’une conception hétéronormative des sexualités et des formes de famille est parfois observable à d’autres niveaux d’analyse que celui du lexique. Lorsque cette conception idéologique apparaît dans la nomination, elle prend en général la forme de désignations axiologiques, qui, elles, donnent à voir la subjectivité et le positionnement de l’internaute à l’égard de l’homoparentalité. Plus intéressant peut-être, on observe une réaxiologisation de certaines dénominations. C’est-à-dire que certaines formulations relativement stables et neutres, sont par exemple augmentées de diacritiques (des guillemets) ou d’une modalité particulière (l’ironie), qui contribuent à marquer la distance idéologique de l’énonciateur. D’autres formulations, à l’image de la dénomination « LGBT » se chargent d’une connotation négative. Tout laisse penser qu’une lutte sémantique se joue, comme moyen d’action du mouvement contestataire, dans cette réappropriation d’un vocabulaire qui n’est pas le sien. Enfin, l’analyse de ce sous-corpus a permis de mettre en évidence le brouillage référentiel qui subsiste autour de l’utilisation de certaines désignations axiologiques. Les référents désignés ne sont parfois pas si évidents à déchiffrer et leurs compréhensions semblent reposer sur un ensemble de références partagées, qui peuvent échapper à un regard extérieur au groupe. **N**

CLAIRE HUGONNIER

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES, LIDILEM, GRENOBLE

SAMUEL VERNET

AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ, CNRS, LPL, AIX-EN-PROVENCE

Bibliographie

- Amossy, Ruth 2010. *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Paris: Presse universitaires de France.
- Angeletti, Thomas, Juliette Galonnier & Manon Him-Aquilli (éd.) 2022. Instabilités sémantiques, *Tracés* 43. En ligne : <https://traces.hypotheses.org/3680>, consulté le 25 août 2022.
- Authier-Revuz, Jacqueline (1998). Le guillemet : un signe de langue écrite à part entière. Dans Defays, J.M., Rosier, L. et Tilkin, F. (éds.), *A qui appartient la ponctuation ?*, *Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège*, 13–15 mars 1997. Paris : Duculot : p. 373–388.
- Béraud, Céline & Philippe Portier 2015. *Métamorphoses catholiques*. Paris: Éditions de la maison des sciences de l'homme.
- Courbon, Bruno & Camille Martinez 2012. Représentations lexicographiques de la dénomination. Le traitement de appeler, désigner, nommer et dénommer dans les dictionnaires monolingues du français. *Langue française* 174 : 59–75. <https://doi.org/10.3917/lf.174.0059>.
- Détrie, Catherine, Paul Siblot & Bertrand Vérine 2001. *Termes et concepts pour l'analyse du discours*. Paris: Champion.
- Fassin, Éric 2005. Démocratie sexuelle. *Comprendre, revue de philosophie et de sciences sociales* 6: 263–276.
- Frath, Pierre 2015. Dénomination référentielle, désignation, nomination. *Langue française* 188: 33–45.
- Garbagnoli, Sara & Massimo Prearo 2017. *La croisade « anti-genre » : du Vatican aux manifs pour tous*. Paris: Textuel.
- Hervieu-Léger, Danièle 2014. L'Église catholique contre le « mariage pour tous » : une offensive normative à haut risque. *Grief* 1: 78–87. <https://doi.org/10.3917/grief.141.0078>.
- Hugonnier, Claire 2021. *Étude ethnographique et argumentative d'un mouvement contestataire à la "PMA pour toutes" : entre revendications et dissimulation*. Thèse de doctorat : Université Grenoble Alpes.
- Husson, Anne-Charlotte 2017. Les mots agonistiques des nouveaux discours féministes : l'exemple de grossophobie et cissexisme, *Argumentation et Analyse du Discours*, 18. En ligne: <http://journals.openedition.org/aad/2317>; <https://doi.org/10.4000/aad.2317>.
- Kleiber, Georges 1984. Dénomination et relations dénominatives. *Langages* 76: 77–94.
- Kleiber, Georges 2001. Remarques sur la dénomination. *Cahiers de Praxématique* 36: 21–41.
- Kleiber, Georges 2012. De la dénomination à la désignation : le paradoxe ontologico-dénominateur des odeurs. *Langue française* 174, 45–58. <https://doi.org/10.3917/lf.174.0045>.
- Koren, Roselyne 2016. Introduction. *Argumentation et Analyse du discours* 17. <https://journals.openedition.org/aad/2295>; <https://doi.org/10.4000/aad.2295>.
- Laforest, Marty & Claudine Moïse 2013. Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ? *Violences verbales : analyses, enjeux et perspectives*, ed. Béatrice Fracchiolla, Claudine Moïse, Christina Romain & Nathalie Auger.

- 85–103. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Lagorgette, Dominique 2006. Insultes et conflit : de la provocation à la résolution - et retour ? *Les Cahiers de l'Ecole* 5: 26–44.
- Lagorgette, Dominique & Pierre Larri-vée 2004. Interprétation des insultes et relations de solidarité. *Langue Française* 144: 83–103.
- Lapalus, Marylène & Mariana R. Mora 2020. Fémicide/féminicide. Les enjeux politiques d'une catégorie juridique et militante. *Travail, genre et sociétés*, 43: 155–160. <https://doi.org/10.3917/tgs.043.0155>.
- Longhi, Julien 2015a. L'acte de nommer comme constitution de formes : discursivité de la production du sens. *Langue française* 188: 121–136. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0121>.
- Longhi, Julien 2015b. Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours. *Langue française* 188: 5–14. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0005>.
- Lorenzi-Bailly, Nolwenn & Mariem Guellouz 2019. Homophobie et discours de haine dissimulée sur Twitter: celui qui voulait une poupée pour Noël. *Semen* 47: 43–58.
- Mehl, Dominique 2021. *La PMA déconfinée. La révision de la loi de bioéthique en 2020*. Paris: L'Harmattan.
- Mercier, Charles 2019. Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68. *Histoire@Politique*, 37. <https://doi.org/10.4000/histoirepolitique.4273>.
- Moïse, Claudine, Claire Hugonnier, Mariem Guellouz & Nolwenn Lorenzi Bailly 2021. Circonscrire le discours de haine numérique. Processus argumentatifs, idéologies et mémoires discursives. *Travaux neuchâtelois de linguistique* 75: 41–60.
- Nicolas, Loïc 2014. L'évidence du complot : un défi à l'argumentation. Doubter de tout pour ne plus douter du tout. *Argumentation et analyse du discours* 13. En ligne : <http://journals.openedition.org/aad/1833>; <https://doi.org/10.4000/aad.1833>.
- Orkibi, Eithan 2015. Le(s) discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche. *Argumentation et analyse du discours* 14. En ligne : <http://journals.openedition.org/aad/2002>; <https://doi.org/10.4000/aad.2002>.
- Pavard, Bibia, Florence Rochefort & Michelle Zancarini-Fournel 2020. *Ne nous libérez pas, on s'en charge*. Paris: La Découverte.
- Petit, Gérard 2002. Dénomination / désignation. *Dictionnaire d'analyse du discours*, ed. Patrick Charaudeau & Dominique Maingueneau. 163–164. Paris: Seuil.
- Picot, Pauline 2016. Quelques usages militants du concept de racisme institutionnel : le discours antiraciste postcolonial (France, 2005–2015). *Migrations Société* 163: 47–60.
- Reboul, Olivier 1992. *Les valeurs de l'éducation*. Paris: Presses universitaires de France.
- Rennes, Juliette 2007. Les controverses d'égalité en droit en régime républicain. Catégories cognitives et répertoires argumentatifs. *Le temps de l'État*, ed. Bertrand Badie & Yves Déloye. 408–419. Paris: Fayard.
- Rey-Debove, Josette 1997 [1978]. *Le Métalangage*. Paris : Armand Colin. [2e édition]
- Rosier, Laurence 2006. *Petit traité de l'insulte*. Loverval: Labor.

- Siblot, Paul 1992. Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises. *Mots* 30: 5–17.
- Siblot, Paul 1997. Nomination et production du sens : le praxème. *Langages* 127: 38–55.
- Tartakowsky, Danielle 2013. *Les Droites et la Rue. Histoire d'une ambivalence de 1880 à nos jours*. Paris: La Découverte.
- Tin, Louis-Georges (ed.) 2003. *Dictionnaire de l'homophobie*. Paris: PUF.
- Trimaille, Cyril 2021. Catégorisation. *Langage et société* Hors-série: 35–40. <https://doi.org/10.3917/ls.hs01.0036>.
- Van Raemdonck, Dan 2011. Chapitre 8. Genre, stéréotypes et sexualité ou quand le masculin – l'hétéromâle – l'emporte. *Langage, Genre et Sexualité*, ed. Alexandre Duchêne & Claudine Moïse. 173–200. Québec: Nota Bene.
- Vernet, Samuel 2023. Doxa. *Discours de haine et des radicalisations. Les notions clés*, ed. Nolwenn Lorenzi Bailly & Claudine Moïse. Lyon: ENS Lyon, p. 31–39.
- Vernet, Samuel & Simo K. Määttä 2021. Modalités syntaxiques et argumentatives du discours homophobe en ligne : chroniques de la haine ordinaire, *Mots. Les langages du politique* 125, p. 35–51. <https://doi.org/10.4000/mots.27943>.